

AMÉNAGEMENT : Vinci pour le moment en échec dans le dossier de l'aéroport Notre-Dame-des-Landes

Le tribunal administratif de Nantes n'a établi aucune faute de l'État consécutive à son abandon du projet de l'aéroport Notre-Dame-des-Landes (Loire-Atlantique). "La société concessionnaire ne pourra donc prétendre qu'à une indemnité de résiliation et à la compensation de son manque à gagner" a indiqué la cour. La société concessionnaire en question étant [VINCI](#) / **T** : 01.47.16.35.00. www.vinci.com